

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Présents : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, LESBATS Audrey, POURTEAU Pierre, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS

Secrétaire de séance : Chantal BERGERON

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Convention de mise à disposition des locaux de l'école primaire et de la salle de l'Ormeau au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe
- Acquisition d'un terrain par l'EPFL.

Approuvé à l'unanimité.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion 11 juin 2020

Approuvé à l'unanimité

2- Affectation des résultats 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	127 998. 60
Un excédent d'investissement de	258 865. 16
Un déficit des restes à réaliser de	189 652. 00
Soit un excédent de financement de	69 213. 16

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : excédent	127 998. 60
Affectation complémentaire en réserve (1068)	110 000. 00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	17 998. 60
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	258 865. 16

3- Vote des taux d'imposition 2020

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes directes locales qui sont ensuite appliquées aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Vu l'article 1639 A du Code Général des impôts pour la notification des décisions des collectivités locales en matière de fixation des taux des impositions directes.

Vu l'état 1259 « de notification des taux d'imposition », donnant les informations nécessaires au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par un vote à l'unanimité,

FIXE comme suit les taux des taxes directes locales perçues par la Commune:

Taxe Foncière « bâti » ; **T.F.B. = 17.89 %**
Taxe Foncière « non bâti » ; **T.F.N.B. = 51.27 %**

Dit que ces taux sont identiques à ceux appliqués en 2019.

4- Vote du Budget Primitif 2020

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget Primitif de la commune 2020, les chiffres suivants sont arrêtés est adoptés à l'unanimité.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 541 449. 00 (dont 239 780. 00 de RAR)

Recettes : 541 449. 00 (dont 50 128. 00 de RAR)

Principaux projets 2020

- Création d'une salle de réception commune dans le cadre de la construction de la résidence séniors.
- Installation d'un colombarium 4 cases au cimetière.
- Création de trottoirs route de Bélus.
- Création d'un abri bus au Fronton place libre.
- Acquisition d'un terrain pour l'installation d'un point tri.
- Equiper la salle des associations d'une sono supplémentaire et d'un accès internet.
- Acquisition d'un ordinateur pour le directeur de l'école.
- Réparation du toit au Mur à Gauche.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 862 791. 00

Recettes : 862 791. 00

Les subventions aux associations

En fonctionnement le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 15 003 €. Ce montant est identique à celui de 2019.

Monsieur le Maire présente la demande de l'association Le relais Saisonnier d'Orthe qui sollicite une subvention de 500 €. Cette association accompagne, en lien avec des partenaires institutionnels et associatifs, les saisonniers présents sur le territoire du Pays d'Orthe et Arrigans.

Le conseil municipal n'ayant pas assez d'informations sur cette association décide de surseoir à cette demande le temps d'obtenir des renseignements complémentaires.

5- Convention de mise à disposition des locaux de l'école primaire et de la salle de l'Ormeau au profit de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition des locaux de l'école primaire et de la salle de l'Ormeau au profit de la Communauté de Communes pour l'exercice de l'Accueil de Loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires. Elle a pour objectif de définir les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition.

La mise à disposition est conclue à titre gratuit.

La convention est conclue à compter du 01/07/2020 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Approuvée à l'unanimité

6- Acquisition d'un terrain par l'EPFL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le terrain cadastré section AB n°607 a été mis en vente par Madame Desmoulins de Riols Valérie. Ce terrain se situe derrière l'église et rejoint l'école primaire. Sa superficie est d'environ 4500 m² au prix de 15 € le m².

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déléguer à l'EPFL « landes Foncier » l'acquisition de cette parcelle et d'en assurer le portage foncier et financier.

Durant ce portage, l'EPFL est propriétaire du terrain et supporte les frais notariés d'acquisition. Les frais ne seront demandés à la commune qu'après l'acte de revente à la commune signé, à la fin du portage.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée du portage financier à 5 ans à compter du jour de la signature de l'acte authentique par l'EPFL.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

7- Questions et informations diverses

Boulangerie : les nouveaux boulangers, Monsieur et Madame BUVRY, ont commencé leur activité le 01/07/2020. Les employés communaux ont réalisé des travaux de rénovation dans le logement : peinture et réfection des sols.

Compte- rendu des commissions :

- Commission organisation des manifestations :

La commission propose d'organiser une soirée grillades le 25 juillet prochain afin de réunir le conseil municipal, leurs familles et les conseillers sortants.

- Commission affaires scolaires :

Effectifs prévus pour la rentrée 2020 : 87 élèves

Pas de fermeture de classe prévue. Une inquiétude tout de même la classe des TPS car seulement 6 inscrits à ce jour. Petits travaux d'entretien à prévoir pendant les vacances : reboucher les trous sur le parking et refaire le marquage au sol.

- Commission voirie :

Principaux projets à l'étude : création d'une liaison piétonne entre la pharmacie et la résidence seniors et désignation d'élus référents par quartier pour faire remonter les incidents (ex : poteaux téléphoniques endommagés).

- Commission Communication :

La commission travaille sur la prochaine feuille « informations municipales » et la mise à jour du site internet.

Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans : Installation du conseil communautaire prévue le samedi 11 juillet à Saint-Lon. La commune offrira le café et le vin d'honneur.

Fin de la séance à 20h40.